

FICHE RÉFLEXE

TRANSMISSION SÉCURISÉE DES DONNÉES DE SANTÉ ET ACCÈS AU DMP



#1

TRANSMISSION DES DONNÉES DE SANTÉ : MSSANTÉ EXCLUSIVEMENT

Toute transmission de données de santé à caractère personnel (comptes rendus, résultats, lettres de liaison, prescription, toute information médicale nominative, etc..) doit être réalisée exclusivement via une messagerie sécurisée de santé. Dans notre cas, il s'agit de MSSanté. Ces données ne doivent en aucun cas être transmises via :

- Des messageries grand public
- Des adresses électroniques non sécurisées
- Tout canal ne répondant pas aux exigences réglementaires applicables aux données de santé. *Procédure "Envoi mail Mssanté" Réf. Ennov PR-DPA-009*



Pourquoi MS Santé ? La messagerie de sécurité garantit l'authentification des correspondants, le chiffrement des échanges, la traçabilité des transmissions et la conformité au cadre réglementaire relatifs au RGPD et à la réglementation applicable aux données de santé tel que le secret médical.

#2

ALIMENTATION DU DMP À LA SORTIE DU PATIENT

Dans le cadre de la continuité des soins, les professionnels de santé veillent à l'alimentation du Dossier Médical Partagé (DMP) du patient, lorsqu'il est ouvert. Y sont notamment déposés :

- Lettre de liaison
- Ordonnance de sortie

Cette alimentation permet d'assurer la transmission fiable des informations au médecin traitant et aux professionnels impliqués, puis de sécuriser la prise en charge post-hospitalisation.

Procédure "Alimentation DMP depuis Cariatides" Réf. Ennov PR-DPA-008

#3

CONSULTATION DU DMP : RESPECT DU CONSENTEMENT

Les professionnels de santé peuvent consulter le DMP d'un patient :

- Uniquement dans le cadre de sa prise en charge
- Après avoir recueilli son consentement
- Dans le respect du principe de nécessité d'accès

Chaque consultation est tracée.

Le respect de ces règles participe à la relation de confiance entre les patients et les équipes. *Procédure "Consultation du DMP d'un patient" Réf. Ennov PR-DPA-010*

Circuit sécurisé des données :

Prise en charge → Rédaction des documents
→ Dépôt DMP si ouvert / Transmission via MSSanté → Continuité des soins sécurisée
→ Consultation du DMP (consentement + traçabilité)



PROTÉGER NOS DONNÉES DE SANTÉ, C'EST PROTÉGER NOS PATIENTS.



Avertir le service informatique
1017 ou 05 55 43 10 17



Ou nous contacter sur
informatique@ch-esquirol-limoges.fr